



# New Family Violence Initiative Underway

***The Government of Canada has established a new four-year Family Violence Initiative. The \$136 million Initiative, which was announced on February 20, 1991, ensures the continuity of both the 1986 Child Sexual Abuse Initiative that ended in March, 1991 and of the 1988 Family Violence Initiative which ends in March, 1992.***

This Initiative is a "call to action" intended to reach each and every Canadian. Government action alone will not solve the problem. Every one of us must challenge the attitudes that underlie family violence, and act when someone is being threatened or hurt. We can no longer afford to think or act as if family violence is somebody else's problem. The social, economic and political inequalities experienced by women are linked to the violence perpetrated against them by men; violence against women must be examined within the context of a sexist society.

While the Initiative will fund projects to eliminate and prevent child abuse and elder abuse, it will also directly address one of the most common forms of violence against women: wife assault and abuse.

The need for culturally appropriate and accessible services is reflected in the Family Violence Initiative. The Initiative especially recognizes the needs of aboriginal people; women, children and seniors in rural and remote areas; members of ethnocultural minority groups and persons with disabilities.

The seven major goals of the Initiative are to:

- involve all Canadians and mobilize community action in the effort to reduce family violence;
- strengthen Canada's legal framework;
- establish services in Indian reserves and Inuit Communities;
- strengthen Canada's ability to help victims and stop offenders;
- provide housing for abused women and their children;
- develop better national information on the extent and nature of family violence; and
- share information and solutions across Canada.

Seven federal departments and agencies (Health and Welfare, Justice, Solicitor General, Secretary of State, Multiculturalism and Citizenship, Indian Affairs and Northern Development, and the Canada Mortgage and Housing Corporation) are funded under the initiative.

No one level of government, no single sector of society, can deal adequately with a problem as complex as family violence and violence against women. The provincial and territorial governments, women's groups, child advocacy organizations, seniors' groups, front-line service providers, professional associations and researchers were consulted and their recommendations are reflected in the Initiative. Shared involvement is necessary if there is to be a realistic hope of solving the problems that cause, and are a consequence of, family violence.

In keeping with the theme of shared responsibility, the Canadian Panel on Violence Against Women was announced August 16, 1991 by the honourable Mary Collins, Minister Responsible for the Status of Women. The nine-member Panel, co-chaired by Marthe Asselin Vaillancourt and Pat Marshall, will conduct a national examination of violence against women. The Panel will consider violence against women through an interactive, responsive dialogue, encouraging women to identify violence from their own perspectives. The Panel's activities will heighten public awareness of the problem, and enable participants to seek solutions for the root causes of violence against women and focus on preventative measures.

For more information on the Family Violence Initiative, contact:

Family Violence Prevention Division  
Social Service Programs Branch  
Health and Welfare Canada  
Ottawa, Ontario K1A 1B5

Telephone: 1-800-267-1291 Fax: 1-613-957-4247

For more information on the Canadian Panel on Violence Against Women, contact:

The Canadian Panel on Violence Against Women  
Heritage Place, 4th Floor  
155 Queen Street  
Ottawa, Ontario K1A 1J2

Telephone: 943-2898

Fax: 943-2908



## La nouvelle initiative de lutte contre la violence familiale bat son plein

**Le gouvernement du Canada a lancé une nouvelle Initiative de lutte contre la violence familiale, qui s'étendra sur quatre ans. Annoncée le 20 février 1991, cette Initiative, dans laquelle le gouvernement a injecté 136 millions de dollars, s'inscrit dans le prolongement de l'Initiative de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, lancée en 1986 et terminée en mars 1991, ainsi que de l'Initiative de lutte contre la violence familiale, lancée en 1988 et en vigueur jusqu'en mars 1992.**

La nouvelle Initiative est un "appel à l'action" lancée à chaque Canadien, car le gouvernement ne peut seul résoudre ce problème. Chacun d'entre nous doit lutter contre les attitudes qui sous-tendent la violence familiale et passer à l'action lorsque quelqu'un est menacé ou violenté. Nous ne pouvons plus nous permettre de penser que la violence familiale est un problème qui ne nous concerne pas et agir comme si tel était le cas. Les inégalités sociales, économiques et politiques qui frappent les femmes sont toutes reliées à la violence perpétrée contre elles par les hommes; la violence faite aux femmes doit en effet être examinée à la lumière du sexisme qui sévit dans notre société.

Dans le cadre de la nouvelle Initiative, le gouvernement financera des projets visant à éliminer et à prévenir la violence faite aux enfants et aux aînés, mais il financera aussi des projets ayant directement pour objet de lutter contre l'une des formes les plus courantes de violence faite aux femmes, à savoir la violence conjugale.

La nouvelle Initiative reconnaît aussi la nécessité de mettre en place des services accessibles et adaptés sur le plan culturel. Elle tient compte plus particulièrement des besoins spéciaux des autochtones, des femmes, des enfants et des aînés qui vivent dans des régions rurales ou éloignées, des membres des minorités ethnoculturelles et des personnes handicapées.

Les sept objectifs principaux de l'initiative sont les suivants:

- mobiliser tous les Canadiens et les groupes sociaux dans un effort visant à réduire la violence familiale;
- renforcer la structure juridique qui existe au Canada;
- créer des services dans les réserves indiennes et dans les localités inuit;
- renforcer la capacité du Canada d'aider les victimes et d'arrêter les agresseurs;
- augmenter les refuges pour les femmes victimes de violence et leurs enfants;
- veiller à améliorer l'information sur l'étendue et la nature de la violence familiale; et

- favoriser les échanges d'information et la diffusion d'information sur les solutions possibles, partout au Canada.

Sept ministères et organismes fédéraux (Santé et Bien-être social du Canada, le ministère de la Justice, le ministère du Solliciteur général, le Secrétariat d'État, le ministère d'État au Multiculturalisme, le ministère des Affaires indiennes et du Nord et de la Société centrale d'hypothèques et de logement) reçoivent des fonds dans le cadre de la nouvelle initiative.

Aucun palier de gouvernement ni secteur de la société, ne peut, seul, s'attaquer de façon efficace à un problème aussi complexe que la violence familiale et la violence faite aux femmes. Les gouvernements des provinces et des territoires, les groupes de femmes, les groupes de défense des droits des enfants, les groupes d'aînés, les travailleurs de première ligne, les associations professionnelles et les chercheurs sont autant d'organisations qui ont été consultées et dont les recommandations ont été prises en compte dans l'élaboration de l'Initiative. Si nous voulons conserver un espoir réaliste de résoudre les problèmes qui causent la violence familiale ou qui en sont la conséquence, nous devons agir de concert.

Soulignant le thème de la responsabilité conjointe vis-à-vis du problème, l'honorable Mary Collins, ministre responsable de la situation de la femme, a annoncé le 16 août 1991 la création du Comité canadien sur la violence faite aux femmes. Ce comité de neuf membres, coprésidé par Marthe Asselin Vaillancourt et Pat Marshall, procèdera à une analyse de la violence familiale telle qu'elle se présente à l'échelon national. Ce groupe d'experts adoptera une approche interactive fondée sur le dialogue et encouragera les femmes à examiner le problème de leurs propres points de vue. Les activités de ce groupe auront pour objet de sensibiliser le public au problème et d'amener les participants à trouver des solutions aux causes profondes de la violence faite aux femmes et à déterminer les mesures de prévention qui s'imposent.

Pour plus d'information sur l'Initiative de lutte contre la violence familiale, prière de communiquer avec:

Division de la prévention de la violence familiale  
Direction générale des programmes de service social  
Santé et Bien-être social Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 1B5  
Téléphone: 1-800-267-1291 Télécopieur: 1-163-957-4247

Pour plus d'information sur le Comité canadien sur la violence faite aux femmes, prière de communiquer avec:

Comité canadien sur la violence faite aux femmes  
Place Heritage, 4e étage  
155, rue Queen  
Ottawa (Ontario) K1A 1J2  
Téléphone: 943-2898 Télécopieur: 943-2908